

**Procès-verbal de la 144^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 26 novembre 2020, à 17h00 par video-conférence Teams**

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE

- Mme Kathleen Bélanger
- Mme Isabelle Gagnon
- Mme Isabelle Mireault
- M. Sylvain Riendeau
- M. Sébastien Gagné
- Mme Hélène Latendresse
- M. Vincent Motard Côté
- Mme Andrée St-Georges
- M. Christian Lebeau-Jacob
- Orlane Labine-Chevalier
- Majolie Dugas

ABSENCES

- M. Jean-Guy Chartier
- Mme Isabelle Harnois

INVITÉS

- M. Dominic Leblanc
- Mme Josianne Lafrance
- Mme Marilène Poitras
- Mme Daphné Rébecca Arbour
- Mme Anaëlle Dubuc

AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE

- Mme Lorraine Dépelteau

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

M. Sébastien Gagné ouvre la réunion à 17 heures. M. Gagné souhaite la bienvenue à Orlane Labine-Chevalier qui représente les étudiants des programmes pré-universitaires.

2. Adoption de l'ordre du jour;

CECJ1201126-01	<p>Sur proposition de Mme St-Georges dûment appuyée par Mme Mireault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
----------------	--

ORDRE DU JOUR

1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2.	Adoption de l'ordre du jour;
3.	Adoption et suivis du procès-verbal de la 143 ^e réunion tenue le 24 septembre 2020;
4.	Avis sur des modifications apportées à la <i>Politique sur la conduite responsable de la recherche</i> ; M. Dominic Leblanc;
5.	Avis sur l'AEC de perfectionnement en trouble du spectre de l'autisme; M. Dominic Leblanc;
6.	Arts, lettres et communication Option langues (500.AL) : Mme Anaëlle Dubuc, Mme Josianne Lafrance et Mme Marilène Poitras; 6.1. Avis sur le rapport d'actualisation; 6.2. Avis sur des modifications apportées au cahier de programme; 6.3. Avis sur des modifications apportées à la grille du double DEC Musique-Arts, lettres et communication Option langues (500.11);
7.	Techniques d'éducation spécialisée 351.A0 : Avis sur des modifications apportées aux descriptifs de cours (grille 13R4A, 13R4B) Mme Daphné-Rebecca Arbour
8.	Session Hiver 2021 : 8.1. Adoption des modifications apportées au calendrier scolaire H2021 (COVID-19) M. Sylvain Riendeau 8.2. Adoption du renouvellement des amendements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA); Mme Josianne Lafrance;
9.	Abrogation de la Politique institutionnelle relative à la présence aux cours des étudiants et étudiantes; M. Sylvain Riendeau;
10.	Recommandation d'émission de diplômes;
11.	Rapport de la direction du collège;
12.	Divers;
13.	Levée de l'assemblée;

3. Adoption et suivi du procès-verbal de la 143e réunion tenue le 24 septembre 2020;

CECJ201126-02	<p>Sur proposition de Mme Isabelle Gagnon, dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 143^e réunion tenue le 24 septembre 2020.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

4. Avis sur des modifications apportées à la Politique sur la conduite responsable de la recherche;

M. Dominic Leblanc présente le dossier. Il explique qu'afin d'être éligibles à des subventions de recherche des organismes subventionnaires fédéraux, les établissements d'enseignement doivent se doter d'une politique relative à la conduite responsable de la recherche. Cette politique doit notamment définir les normes de conduite attendues en matière de recherche, préciser les inconduites et les manquements et prévoir une procédure de gestion et traitement des plaintes.

En 2016, le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche, le document sur lequel doivent s'appuyer les établissements pour élaborer leur propre politique, a fait l'objet de modifications. Afin de s'arrimer à celles-ci, le Cégep régional de Lanaudière procède à la révision de la Politique sur la conduite responsable de la recherche.

Attendu qu'un établissement doit se doter d'une politique sur la conduite responsable de la recherche afin d'être éligible à des subventions de recherche des organismes subventionnaires publics;

Attendu que le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche a été révisé;

Attendu que la Politique sur la conduite responsable du Cégep régional de Lanaudière doit respecter le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche;

Attendu l'avis favorable du comité régional de la recherche du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique;

CECJ201126-03	<p>Sur proposition de M. Christian Lebeau Jacob, dûment appuyée par Isabelle Latendresse, Il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration sur les modifications</p>
---------------	---

	<p>proposées à la Politique sur la conduite responsable de la recherche.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
--	--

5. Avis sur l'AEC de perfectionnement en trouble du spectre de l'autisme;

M. Dominic Leblanc présente le dossier. Il explique que les résultats de plusieurs études récentes permettent de mettre en lumière pour quelles raisons l'expertise en matière du trouble de spectre de l'autisme se doit d'être développée :

- La prévalence du trouble du spectre de l'autisme augmente chaque année au Québec depuis 2000.
 - Le trouble du spectre de l'autisme est le handicap le plus répandu dans le milieu scolaire et constitue le handicap dont la hausse est la plus marquée dans le milieu scolaire.
 - Les personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme sont souvent intégrées dans des classes ordinaires et les enseignants ont besoin de soutien
- La problématique entourant la prévalence du trouble du spectre de l'autisme et ses incidences sont si importantes que le ministère de la Santé et des Services sociaux a, suite au Forum québécois sur le trouble du spectre de l'autisme qui s'est déroulé en 2016, élaboré le Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 - Des actions structurantes pour les personnes et leur famille. Ce plan comporte de nombreuses recommandations, dont à l'effet d'améliorer la formation initiale et continue et de développer les compétences des intervenants impliqués auprès personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme. Une attestation d'études collégiales s'arrimerait directement à cet objectif. L'approche actuelle voulant augmenter les mesures d'inclusion et d'accommodement des personnes en situation de handicap débouchera sur des besoins en matière d'intervenants et de formation. Différents éléments portent à croire qu'une attestation d'études collégiales de perfectionnement en trouble du spectre de l'autisme découlant du programme Techniques d'éducation spécialisée répondrait aux attentes des employeurs, aux besoins du marché du travail et aux intérêts des étudiants et des récents diplômés. Le programme Techniques d'éducation spécialisée permet de former des techniciens aptes à intervenir auprès de différentes personnes qui se trouvent en situation de difficulté d'adaptation sur le plan psychologique, social et physique.

Le Cégep de Valleyfield est responsable et propriétaire d'une attestation d'études collégiales de perfectionnement en trouble du spectre de l'autisme. Ce programme est actuellement partagé avec le Cégep de Saint-Hyacinthe. Il est recommandé d'acquérir ce programme. Cela permettrait de dispenser la formation rapidement, en ayant accès à une formation déjà disponible et à jour.

Attendu l'orientation du plan stratégique visant à augmenter, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, l'attraction et la rétention des étudiants jeunes et adultes de la région, et recruter à l'extérieur de celle-ci;

Attendu l'axe de développement du plan stratégique visant à bonifier l'offre de services et de formation et les faire connaître ;

Attendu les liens pertinents avec plusieurs programmes collégiaux ;

Attendu les besoins grandissants en matière d'expertise en trouble du spectre de l'autisme;

Attendu les orientations ministérielles du Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 - Des actions structurantes pour les personnes et leur famille visant à développer la formation continue des intervenants;

Attendu l'absence d'offre actuelle environnante ;

Attendu l'avis favorable du département d'éducation spécialisée;

Attendu l'avis favorable du comité de programme de Techniques d'éducation spécialisée;

Attendu la recommandation du comité de gestion pédagogique ;

CECJ201126-04	<p>Sur proposition de Mme Isabelle Gagnon, dûment appuyée par Mme Andrée St-Georges, il est résolu que le Service de la formation continue du Cégep régional de Lanaudière acquière et dispense l'attestation d'études collégiales de perfectionnement Trouble du spectre de l'autisme (JNC.1H) du Cégep de Valleyfield. Il est résolu que ce programme relève du programme souche Techniques d'éducation spécialisée.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

6. **Arts, lettres et communication Option langues (500.AL) :**
Mme Anaëlle Dubuc, Mme Josianne Lafrance et Mme Marilène Poitras;
 6.1. **Avis sur le rapport d'actualisation;**
 6.2. **Avis sur des modifications apportées au cahier de programme;**
 6.3. **Avis sur des modifications apportées à la grille du double DEC Musique-Arts, lettres et communication Option langues (500.11);**

Le programme Arts, lettres et communication (ALC) - Option Langues en est à sa troisième année en mode vigie. Selon la PIGEP, un programme en mode vigie peut procéder à une actualisation du programme.

Le cours Diversité culturelle est situé à la première session du programme ALC - Option Langues. Il est porteur de la compétence 054T « Apprécier la diversité culturelle contemporaine ». Des discussions portant sur la teneur de ce cours ont lieu depuis l'implantation de la nouvelle version de l'Option Langues en 2014. Les départements des disciplines principales et de la discipline contributive Sociologie se sont consultés à maintes reprises sur l'interprétation de la compétence associée à ce cours. Aucun accord pédagogique n'ayant résulté de cette concertation enseignante, l'initiative de la

présente actualisation a été enclenchée par les membres du CPrL, en accord avec les enseignants et enseignantes des départements concernés.

En décembre 2019, les membres du comité de programme adoptent à majorité la proposition à l'effet que la compétence 054T « Apprécier la diversité culturelle contemporaine » soit prise en charge par le département d'Anglais et langues modernes.

Le changement de la discipline porteuse d'un cours de formation spécifique demande des modifications au cahier de programme, incluant la grille de cours. Il est à noter que, puisque le CRLJ offre un double DEC en Musique et Langues, la présente actualisation modifie aussi la grille de cours de ce programme.

Pour le programme ALC - Option Langues est déposé à la Commission des études le rapport d'actualisation en mode vigie, le cahier de programme actualisé et la grille de cours du double DEC en Arts, lettres et communication - Option Langues et Musique.

Attendu l'adoption par le comité de programme;

Attendu l'adoption par le comité de gestion pédagogique

CECJ201126-05	<p>Sur proposition de M. Sébastien Gagné Dûment appuyée par Mme Isabelle Mireault Il est résolu d'adopter</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rapport d'actualisation; • les modifications apportées au cahier de programme; • les modifications apportées à la grille du double DEC Musique-Arts, lettres et communication Option langues (500.11); <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

**7. Techniques d'éducation spécialisée 351.A0 : Avis sur des modifications apportées aux descriptifs de cours (grille 13R4A, 13R4B)
Mme Daphné-Rebecca Arbour**

Mme Daphné-Rebecca Arbour, coordonnatrice au département de TES présente le dossier. Le département de Techniques d'éducation spécialisée propose une nouvelle formulation des descriptifs de cours de la grille actuelle. Aucun changement n'a été apporté au reste de la documentation du programme.

Attendu l'adoption par le comité de programme;

Attendu l'adoption par le comité de gestion pédagogique;

CECJ201126-06	<p>Sur proposition de Mme Isabelle Mireault Dûment appuyée par Mme Andrée St-Georges, Il est résolu d'adopter les modifications apportées aux descriptifs de cours (grille 13R4A, 13R4B) du programme Techniques d'éducation spécialisée 351.A0</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

8. Session Hiver 2021 :

9.1. Adoption des modifications apportées au calendrier scolaire H2021 (COVID-19) M. Sylvain Riendeau

9.2. Adoption du renouvellement des amendements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA); Mme Josianne Lafrance;

Dans le contexte extraordinaire de la pandémie liée au COVID-19, des scénarios et assouplissements engendrent inévitablement la modification;

- De certains articles de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), notamment ceux qui concernent la conformité des plans de cours aux plans-cadres de cours ainsi que celui qui traite des incomplets (IN).
- Du calendrier scolaire de l'Hiver 2021;

Projet de résolution #1 :

Attendu la recommandation du comité de gestion pédagogique ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ201126-07	<p>Sur proposition de M. Christian Lebeau Jacob Dûment appuyée par Mme Andrée St-Georges Il est résolu d'adopter les amendements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), tels que présentés pour la session d'Hiver 2021 en mode hybride.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

Attendu la recommandation du comité de gestion pédagogique;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ201126-08	<p>Sur proposition de Vincent Motard Coté Dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger Il est résolu d'annuler le calendrier scolaire Hiver 2021 adopté le 13 février 2020 et de le remplacer par la version déposée séance tenante.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

9. Abrogation de la Politique institutionnelle relative à la présence aux cours des étudiants et étudiantes;

M. Sylvain Riendeau présente le dossier. Considérant que le Politique institutionnelle relative à la présence aux cours des étudiants et étudiantes adoptée le 3 février 2000 et révisée le 21 août 2003 n'est plus applicable, le Collège souhaite abroger cette politique.

Attendu l'adoption par le comité de direction;

Attendu l'adoption par le comité de gestion pédagogique;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ201126-09	<p>Sur proposition de Mme Isabelle Mireault Dûment appuyée par M. Sébastien Gagné Il est résolu d'abroger la Politique institutionnelle relative à la présence aux cours des étudiants et étudiantes. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

10. Recommandation d'émission de diplômes

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées* ».

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ201126-10	<p>Sur proposition de Mme Isabelle Mireault, dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :</p> <p>Numéro de confirmation : #35 832 193 Code de lot : #JO2020092901</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées.».

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ201126-11	<p>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges dûment appuyée par M. Sébastien Gagné, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

11. Rapport de la direction du collège :

M. Sylvain Riendeau informe les membres des événements et activités survenus depuis la dernière rencontre :

➤ Dossiers administratifs

- Nomination de M. Martin Ménard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles et des technologies de l'information;
- Nomination de Mme Johanne Giguère, enseignante en techniques administratives à Joliette, a été nommée à la direction du collège constituant de Terrebonne;
- Dissolution du conseil d'administration de la Fondation;

➤ Dossiers pédagogiques

- Un comité de travail bi-partite (direction et enseignants) a travaillé sur la planification de la session d'hiver 2021.
- Nombre d'abandons de cours est similaire aux années antérieures. Des IN-Covid sont accordés principalement pour des raisons médicales et sous recommandation des APIs.

➤ **Activités en lien avec les étudiants et étudiantes ainsi qu’avec le personnel**

- Activité des portes ouvertes s’est tenue le 28 octobre dernier. Plus de 300 personnes ont participé aux activités virtuelles.
- La collation des grades n’ayant pu se tenir, les diplômes ont été transmis par la poste à tous les finissants et finissantes du printemps dernier.
- Admissions à l’hiver : on a reçu 286 demandes d’admissions ce qui est comparable à 250 l’an dernier.

12. Divers

La prochaine rencontre se tiendra la jeudi 11 février 2021.

13. Levée de l’assemblée

CECJ201126-12	L’ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Sébastien Gagné de lever la séance à 18h25. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
---------------	---

X

Sébastien Gagné
Président

X

Lorraine Dépelteau
Secrétaire